

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	042	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.1	Subventions Demande de subvention

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

34

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Élaboration d'un plan de référence pour l'aménagement, le développement et la mise en valeur du bourg de Lectoure - plan guide bourg
Proposition d'approbation du plan de financement**

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le conseil municipal s'est engagé dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 6 mai 2021. Ladite convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La Commune a donc à ce titre souhaité s'investir dans une réflexion stratégique pour renforcer l'attractivité de la ville, dans le cadre d'un développement durable, au service de tous les habitants.

A ce stade, de nombreux enjeux ont été identifiés, en particulier :

- appuyer le développement sur la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable,
- favoriser une requalification douce et fonctionnelle des espaces publics
- attirer et maintenir la population grâce aux services et animations artisanales, commerciales, touristiques et culturelles sur la commune.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite démarrer en 2023 deux études stratégiques pour envisager la ville de demain.

La première étude, objet du précédent rapport, est axée sur la gestion et la mise en valeur de notre bâti.

La deuxième étude, objet du présent rapport, permettra l'élaboration d'un véritable projet global d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'un point de vue urbain et paysager.

Elle visera, à partir des réflexions menées en parallèle sur le réinvestissement des bâtiments communaux, et en identifiant les problématiques et enjeux actuels (stationnement, développement économique du centre bourg, mobilités douces...) à établir une stratégie globale d'aménagement.

Elle analysera plus particulièrement les enjeux de la rue Nationale et ses perpendiculaires, ainsi que les liens centre-périphérie, dont prioritairement l'avenue de la gare. Des propositions sur des espaces de stationnement, ainsi que des espaces de circulation véhicules / piétons sont également attendues.

Le coût de l'étude de ce plan guide bourg est estimé à 40 000 €.

Afin de la financer, Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de subventions, en particulier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité décide

- d'approuver le lancement de l'étude ci-dessus exposée, sachant que le cahier des charges de la consultation fera l'objet d'une prochaine proposition de délibération,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :
 - Etat au titre de la DETR 2023 (40%) : 16 000 €
 - Commune : 24 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 20

Contre : 7 (MM. Julien PELLICER, Marc DUGROS, Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COUDERC, Patricia MARROCQ, Sylvie ACHÉ, Sylvie COLAS)

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,


Le Secrétaire de séance
Loïc DÉSANGLES




Le Maire,
Xavier BALLEGUIER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 15 MAI 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 MAI 2023